

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-506 du 15 décembre 1988

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérin du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Equipeement et des Transports pour compter du 12 Décembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - pour compter du 12 Décembre 1988, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérin du Ministre de l'Equipeement et des Transports pendant l'absence du Camarade ~~Martin Dohou~~ AZONHIHO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Décembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatioms : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 SA/CC 4 CPC 6 SPD 2 PPC 2 MET-
MISPAT 6 Autres Ministères 14 DPE-DIC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-